

## GENERALITE D'UN DOMAINE EN .BE

### **Condition d'attribution d'un domaine en .be**

Tout le monde peut enregistrer un domaine .be : que ce soit une entreprise, une organisation ou un particulier. Il ne faut pas habiter en Belgique ou, pour une société, qu'elle soit établie en Belgique. Par l'enregistrement d'un nom de domaine, vous acquérez un droit de licence sur ce nom de domaine pendant un an. Un nom de domaine ne s'achète pas et vous ne pouvez donc pas le considérer comme étant votre propriété.

Un nom de domaine doit être unique. Afin de déterminer si un nom en particulier est encore disponible, utilisez la fonction de recherche WHOIS que vous trouverez ici :

<http://www.ovh.com/cgi-bin/whois.pl>.

Pour passer commande chez nous :

<http://guide.ovh.net/CommanderUnService/>.

### **Quels sont les informations nécessaires ?**

Nous avons besoin des informations suivantes :

Nom de société (éventuellement) + personne de contact : nom + tél + adresse + adresse e-mail valable !!!

Une adresse e-mail valable est un élément très important car elle constitue notre unique moyen direct de communication avec vous, elle est notamment employée pour vous contacter. Un nom de domaine sans une adresse de courrier électronique active peut être retiré par DNS.be.

Un formulaire électronique vous sera proposé lors de votre commande.

Vérifiez bien si les coordonnées sont exactes !! Il est important que les coordonnées soient les vôtres non celle d'une personne intermédiaire (par ex. : web designer). Si vous remarquez cela plus tard, cela pourra poser un problème pour mettre à jour vos coordonnées.

La seule façon de modifier le détenteur de licence est en utilisant la transaction TRADE-DOMAIN. Cette transaction équivaut un nouvel enregistrement (8.90 EUR hors TVA).

### **Comment faire une transfert d'un domaine en .be ?**

Un formulaire électronique vous sera proposé lors de votre commande. Vérifiez bien l'exactitude de ces données !!! Il est important que les données transmises soient les vôtres et non celle d'une personne intermédiaire.

- Envoi d'e-mails

La demande du transfert se fait par voie électronique auprès de DNS.be. Lorsque la demande de transfert parvient à DNS.be, le système d'enregistrement envoie automatiquement 2 e-mails :

- un vers le nouvel agent pour confirmer la réception de la demande,
- un vers le détenteur de licence pour demander son accord pour le transfert.

- Réponse d'e-mails

Le but est que vous, en tant que détenteur de licence, vous répondiez à cet e-mail. C'est à vous de vérifier si les données indiquées dans la demande de transfert sont bien correctes et si l'agent qui demande le transfert est celui que vous avez effectivement choisi. Mentionnez clairement dans l'e-mail votre accord ou non en indiquant OUI, NON, ACCORD, etc.

**Important !**

Si vous souhaitez transférer votre nom de domaine entamez ce changement à temps !! Informez-vous à l'avance de la date d'échéance de votre nom de domaine et veillez à ce que le transfert soit accepté bien avant cette date (éventuellement avec date d'exécution). Un certain temps peut effectivement se passer avant que le transfert ne soit réellement effectué.

En outre, l'ancien agent a le droit de supprimer le nom de domaine à la date d'échéance afin de ne pas être facturé par DNS.be. Ne prenez dès lors pas le risque de voir votre nom de domaine supprimé avant que le transfert n'ait eu lieu !!!

**Quand un nom de domaine en quarantaine sera-t-il libéré ?**

Un nom de domaine est mis en quarantaine lorsqu'il est supprimé par l'agent. Le nom de domaine est dès lors bloqué pendant une période de 40 jours. Cela signifie qu'aucune transaction ne peut être effectuée, sauf deux exceptions:

- un transfert initié avant la suppression du nom,
- un 'REACTIVATE': le nom de domaine est rétabli dans la situation d'avant la mise en quarantaine par votre prestataire.

Quant à la libération d'un nom de domaine le principe suivant est d'application : lors de l'exécution du programme de libération, un nom de domaine ne sera libéré que lorsqu'au moins 40 jours sont passés.